



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :
Jan Vanmoerkerke
Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie
Tél : 03 26 70 63 37
Courriel : jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr
Réf : SRA/21/JV/AM/001272

La directrice régionale des affaires culturelles

à

Préfecture de l'Aube
Pôle de coordination interministérielle et de
concertation publique
pref-environnement@aube.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le 09/08/21

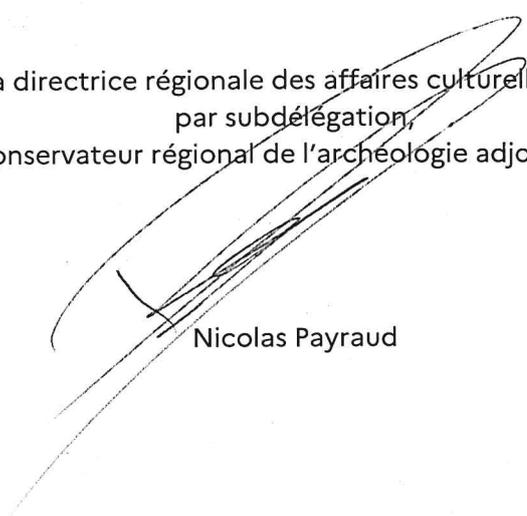
Objet : Demande d'avis AIOT n° 0100000467 – Parc éolien des Puyats II à Champfleury (10)

Pétitionnaire	Parc éolien des Puyats II
Commune Adresse	25 Grande Rue 10700 Champfleury
Type de projet	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – article L.181-1-2° du code de l'environnement
Intitulé du projet	Demande d'autorisation environnementale concernant l'extension d'un parc éolien pour une puissance totale installée de 20,4 MW
Coordonnées du siège social	19 rue de l'Epau 59230 Sars-et-Rosières
N° et date de dépôt	Dépôt sur GUNenv le 16 juin 2021 – n° AIOT 0100000467
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : Dupré Prénom : Alexandre Téléphone : 06 08 80 46 87 Courrier électronique : alexandre.dupre@escofi.fr

J'ai l'honneur de vous informer que je n'assortis cette demande d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Nicolas Payraud

Copie à : alexandre.dupre@escofi.fr